

le respect de distances suffisantes entre les agents présents dans les bureaux, notamment sur les grands plateaux de travail.

Les stagiaires qui arriveront dans les services en mai (4 A et 12 B) seront déjà équipés de leurs propres ordinateurs, sur lesquels ils auront suivi leur scolarité à l'ENFIP. Ces matériels seraient acquis à la DDFIP 86. Mais il semble toutefois difficile d'envisager pour ces collègues stagiaires une mesure de télétravail dès leur arrivée dans les services. Ils auront besoin de monter en autonomie avant d'être isolés chez eux, donc la question de leur installation matérielle se pose dès maintenant.

La Direction a indiqué ne pas être en contact direct avec ces collègues, qui sont encore gérés par l'ENFIP, notamment pour la communication d'informations relatives à leur futur déménagement.

La campagne de l'impôt sur le revenu

Le Directeur déplore une absence relative d'intérêt des médias pour l'ouverture de la campagne. Localement, la Direction a contacté les médias pour leur faire une offre de service et relancer le sujet dans les journaux.

La campagne a démarré très fort en ce qui concerne les déclarations en ligne et dans les centres de contact. Au niveau local, la Direction note un démarrage en douceur. Parmi les premières questions, figurent celles concernant la déclaration automatique, grande nouveauté de cette campagne.

Beaucoup de contribuables font l'effort (bien obligés !) de passer à la déclaration en ligne, ce qui oriente vers ce type de déclaration des usagers maniant mal l'outil et/ou la matière elle-même et qui ont des difficultés pour s'expliquer au téléphone. Cette difficulté est renforcée par le fait que les agents des SIP ne peuvent pas accéder à distance aux écrans des usagers (procédure en vigueur seulement dans les centres de contact, en consultation).

Sur les effectifs présents dans les bureaux, le DDFIP estime que le seuil de 40 % d'agents présents est une simple "jauge". D'après lui, il importe surtout que les agents travaillent en sécurité, ce qui lui semble être le cas à Slovénie : les agents sont espacés et les outils de nettoyage sont en place.

Une jauge ? Vraiment ? Ce n'est pas en ces termes que le Directeur Général avait présenté ce seuil. Le dispositif devait débiter à moins de 40 % et monter en charge progressivement jusqu'à atteindre le seuil. Or, dans la Vienne, nous en sommes déjà à 47 % d'agents présents dans les bureaux¹ alors que la campagne ne fait que commencer.

Dans les SIP, les chiffres au 22 avril sont les suivants : SIP de Châtelleraut, 7 agents sur 15, soit 46 % ; SIP de Civray, 5 agents sur 7, soit 71 % ; SIP de Loudun, 1 agent sur 6, soit 17 % ; SIP de Montmorillon, 8 agents sur 12, soit 67 % ; SIP de Poitiers, 21 agents sur 48, soit 44 %. Sur ce SIP, un roulement est organisé avec le plateau téléphonique pour ne pas dépasser deux agents par "marguerite" (soit 8 agents par plateau...).

Hier, la Direction a demandé à chaque chef de SIP d'effectuer des remontées hebdomadaires sur le nombre d'appels, de déclarations saisies, de mèls, de messages sur E-contacts.

Si la campagne a débuté sans accueil physique, il n'est pas du tout certain que cela se poursuive au-delà du 11 mai. Un accueil physique "classique", massif, paraît peu raisonnable, mais un accueil sur RDV, même élargi, pourrait être possible. Cette décision appartiendra au ministre (lequel Darmanin a récemment déclaré à la presse que l'accueil physique pourrait reprendre le 11 mai).

Les travaux dans la partie "accueil" de Slovénie sont terminés.

Enfin, les renforts à distance avec des agents volontaires en provenance de l'EDR, du PCE, du PRCP, du SDIF et du CGF sont mobilisés.

Ressources humaines :

- frais de repas : une note de service a été diffusée lundi pour expliquer aux agents la procédure à suivre afin d'obtenir le remboursement de leurs frais de repas. La Direction s'est rapprochée du Centre de Services Budgétaires (CSBUD) de Limoges en charge du contrôle des états de frais pour définir les dispositions à respecter.

Comme annoncé la semaine dernière, une simple attestation sur l'honneur est nécessaire pour les frais engagés jusqu'au 17 avril. Après cette date, les agents devront justifier les dépenses engagées pour leurs repas. Un ticket de courses peut faire l'affaire à condition qu'il soit cohérent avec l'état de frais : le ticket doit contenir des dépenses d'alimentation et être antérieur aux frais de repas dont le remboursement est demandé. Il est possible de produire un ticket de courses "familiales" et de rayer les lignes qui ne correspondent pas aux dépenses de frais de repas. Le CSBUD de Limoges ne devrait pas être trop exigeant avec ce type de pièces et ne vérifiera que leur cohérence. A ce jour, la Direction n'a pas eu connaissance de problèmes particuliers.

¹ Chiffres au 22 avril. Nous sommes passés à 50 % le 23 avril.